

Plan d'action municipal
à L'égard des personnes
handicapées 2023



Ville de Gaspé

MOT DU MAIRE



Depuis 2009, la Ville de Gaspé s'est dotée d'un plan d'action pour personnes handicapées. Ce plan d'action a mené à plusieurs améliorations au sein de notre ville : plusieurs bâtiments ont été construits et rénovés avec les normes d'accessibilité en tête. Divers équipements ont été acquis pour mieux servir les personnes à mobilité réduite qui veulent se divertir.

Cet appui aux différents projets et organismes permet l'épanouissement des personnes les plus vulnérables de notre municipalité, comme les jeunes, les aînés et les personnes handicapées.

Dès la fin de 2008, la Ville de Gaspé adoptait son premier plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2009. En 2010, la Ville optait pour une planification triennale, laquelle fut mise en application progressivement tout au long de ces trois années, et ce, jusqu'à ce jour. J'étais d'ailleurs fortement impliqué dans cette démarche à titre de Directeur des communications et je suis très fier du travail accompli jusqu'à maintenant par la Ville et ses partenaires.

En 2009, après avoir réalisé une large consultation publique et une étude rigoureuse auprès des familles de la municipalité, la Ville de Gaspé se dotait d'une première politique familiale et d'un plan d'action « familles », faisant en sorte que, désormais, la Ville se donnait comme mandat de « penser familles », autant sur le plan de ses infrastructures que de ses activités ou de ses projets. Des liens intéressants entre ces trois politiques peuvent être relevés et constituer des guides importants pour le conseil municipal et les administrateurs de la Ville.

Depuis 2019, les démarches de renouvellement des politiques familiales et pour les aînés ont inclus des personnes et organisations représentant les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite afin d'arrimer leurs besoins dans le cadre de ces deux autres politiques sociales de la Ville de Gaspé qui ont fait l'objet d'une adoption officielle par le conseil municipal en 2022. Donc, cette année, le plan d'action des personnes handicapées a été élaboré en tenant compte des discussions ayant eu lieu dans le cadre de ces réunions.

C'est vraiment avec un grand plaisir et une fierté certaine que je vous présente le Plan d'action 2023 de la Ville de Gaspé à l'égard des personnes handicapées.

Respectueusement et cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Daniel Côté'. The signature is stylized and somewhat abstract.

Daniel Côté

Maire de Gaspé

Portrait de la Ville de Gaspé

La ville de Gaspé s'étend sur un territoire d'environ 1350 kilomètres carrés, où vivent environ 15 000 personnes incluses dans 6000 foyers et regroupées dans deux pôles urbains et plusieurs villages longeant les principaux cours d'eau entourant la municipalité, soit le Saint-Laurent et la baie de Gaspé. De Pointe-à-la-Renommée jusqu'à Prével, la ville s'étend sur environ 145 kilomètres de littoral, jumelant la beauté des paysages à celle de la valeureuse population qui y réside. D'un point de vue linguistique, Gaspé est à 88 % francophone et à 12 % anglophone. De plus, environ 750 autochtones de la bande Micmac de Gespeg vivent à Gaspé.

Selon les chiffres de l'Office des personnes handicapées du Québec, sur le territoire de la MRC Côte-de-Gaspé, en 2011, nous pouvions compter plus de 15% des habitants âgés de 15 ans et plus qui vivaient avec une incapacité modérée ou grave, ce qui représente plus de 2 500 personnes. Les principales incapacités présentes ont trait à la mobilité, à l'agilité et à la douleur. De plus, une quantité non négligeable de gens ont également une incapacité auditive, visuelle, intellectuelle, un trouble de la parole, d'apprentissage, de la mémoire, ou encore un problème de santé mentale. Et, avec le vieillissement de la population, ce taux devrait être passablement plus élevé, et ce, très rapidement.

La Ville de Gaspé fera face à d'importants défis en termes d'investissement dans les prochaines années, alors que des projets importants de mise aux normes des arénas, des réseaux d'eau potable et d'eaux usées seront à effectuer ou sont en cours. Malgré cela, la Ville de Gaspé continuera d'investir dans des projets qui permettront de rendre accessible plus d'infrastructures de loisirs et les nouveaux projets effectués le seront toujours avec le souci que les nouveaux équipements répondent aux normes d'accessibilité.

Sur le plan de l'habitation, Gaspé a finalement vu se concrétiser le projet de logements au centre-ville de Gaspé, alors qu'une nouvelle offre de 62 logements adaptés pour les personnes âgées semi-autonomes a été inaugurée en 2017! Un autre projet, cette fois-ci pour des personnes vulnérables au plan social et mental est également disponible depuis 2018. : une offre de 25 logements, encore une fois au centre-ville, qui viendra s'ajouter. Malgré cela, d'autres projets devront être réalisés dans les prochaines années pour répondre aux besoins de notre

population, notamment dans les secteurs plus éloignés du centre-ville. En ce sens, en 2020, la Ville de Gaspé a mis en place des incitatifs fiscaux pour aider les promoteurs à construire de nouveaux logements grâce à une Loi spéciale adoptée par l'Assemblée nationale du Québec. Nous espérons que ces incitatifs aideront les promoteurs à construire de nouveaux logements accessibles partout sur le territoire. Un nouveau projet de logements sociaux dans le secteur de Petit-Cap a vu le jour après plus de 10 ans de démarche de financement, ciblant une clientèle de personnes âgées semi-autonome. Plusieurs infrastructures de loisirs adaptées sont prévues pour 2023. Celle-ci bonifierons l'offre adaptés pour les citoyens. De plus un travail de partenariat plus rapproché a été amorcé en 2021 avec les associations de personnes handicapés locales et l'URLSGIM et se poursuivra en 2023. Cela permettra d'offrir des services plus adaptés et de créer de nouveaux événements spécifiques qui répondent aux réels besoins.

Mise en contexte et historique du plan d'action

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration sociale prévoit que chaque municipalité étant composée de 15 000 habitants et plus doit élaborer, adopter, rendre public et mettre en application un plan d'action à l'égard des personnes handicapées de son territoire. Ce plan doit identifier les principaux obstacles à la participation sociale des personnes handicapées, proposer des mesures pour lever ces obstacles durant l'année qui vient et enfin, rendre compte des actions et résultats de l'année précédente.

La Ville de Gaspé fut assujettie à cette loi en 2008, alors que le nombre de ses habitants est passé au-dessus de la barre des 15 000. Une grande ouverture a été démontrée pour cette démarche inclusive et un comité d'élaboration et de suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées fut mis en place dès 2009. Jouant un rôle consultatif et de recommandation auprès du conseil municipal, ce comité réunit des employés, cadres et élus municipaux, des représentants d'associations de personnes handicapées, de l'OPHQ, ainsi que du secteur de la santé et des services sociaux. Dès sa création, les membres du comité de suivi du plan d'action se sont montrés très enthousiastes à l'idée de favoriser une réponse adéquate aux besoins particuliers de très nombreuses personnes, notamment en réduisant de plus en plus les obstacles qui sont à la portée de l'action municipale.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'avant même la mise en œuvre de son premier plan d'action, la Ville de Gaspé avait mis en place au cours des dernières années des mesures ou des installations dans le but d'améliorer la participation sociale des personnes handicapées. Par exemple, des portes électriques à boutons-poussoirs ont été installées à l'aéroport, un stationnement supplémentaire a été ajouté sur la rue de la Reine, un partenariat avec l'organisme SEMO-GIM a été conclu afin d'accueillir des employés ayant des besoins particuliers, etc. En prévision de la mise en application du plan d'action à l'égard des personnes handicapées, le conseil municipal, à la suite des recommandations du comité de suivi, a poursuivi sur cette lancée en décidant d'autoriser des initiatives dès 2008.

Avec la mise en œuvre de son plan d'action 2009, la Ville de Gaspé lançait officiellement un processus visant une meilleure intégration des personnes handicapées, où diverses interventions étaient réalisées à travers plusieurs secteurs : accessibilité, sécurité, emploi, loisirs et culture, communications, habitation, etc. Des interventions prioritaires furent ciblées et il y eut plusieurs efforts de sensibilisation réalisés. On a qu'à penser aux capsules radiophoniques de sensibilisation, à l'organisation des Fêtes du 475e qui prévoyait des places réservées aux personnes handicapées, aux interventions auprès du ministère des Transports du Québec dans certains dossiers, etc.

D'autres actions concrètes ont également été réalisées, comme la mise en place de laissez-passer pour les personnes accompagnant des personnes handicapées lors de manifestations sportives ou culturelles, la poursuite de la participation financière de la municipalité dans le transport adapté, la réalisation d'un inventaire des édifices municipaux nécessitant des adaptations d'accessibilité, etc. En 2015 et 2016, dans le cadre de la révision du Plan de mesures d'urgence de la Ville de Gaspé, un souci sera apporté à celui-ci afin d'être mieux préparé à accueillir les personnes handicapées si un sinistre survenait sur le territoire de la ville. En 2021, la Ville de Gaspé prévoit appuyer la mise en place un programme Accès-Loisirs qui permettra à plusieurs personnes handicapées de profiter d'une ressource humaine

De plus, les nombreuses nouvelles infrastructures réalisées ces dernières années l'ont été avec un souci de répondre aux normes d'accessibilité universelles. C'est

notamment le cas de la gare intermodale, du site et des bâtiments du projet Gaspé, Berceau du Canada, des nouveaux bâtiments communautaires réalisés dans les différents quartiers de la ville, les travaux routiers dans le secteur de Rivière-au-Renard ainsi que des nouvelles aires de jeux aménagées. De nouveaux bâtiments se sont ajoutés en 2016, notamment le bâtiment et l'aire de jeux au parc Charlie-O'Brien et la salle municipale à St-Majorique. Notons également que des travaux aux toilettes et à l'entrée de l'étage du haut de l'hôtel de ville et également aux entrées et aux toilettes de l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard ont été réalisés. En 2017, l'achat d'équipements accessibles (chaise hippocampe et tapis d'accès) a été effectué pour desservir notre plage municipale.

D'ailleurs, le citoyen intéressé pourra se référer à la section suivante du plan dans laquelle on explique l'état d'avancement des différentes mesures visant à réduire ou éliminer les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées pour l'année 2016. Certaines actions sont entièrement réalisées, d'autres sont en voie d'être complétées, ou encore, d'autres mesures doivent être réalisées en continu. Enfin, plusieurs actions sont prévues et sont encore à prévoir dans les prochaines années.

Au fil des années, une sensibilisation accrue à l'égard des personnes vivant des situations de handicap s'est développée chez les employés et les élus municipaux, mais aussi auprès de la population en général. Il a d'ailleurs été proposé par le Comité de suivi du plan d'action d'élaborer un plan de communication afin de mieux planifier nos interventions publicitaires et de mieux cibler nos publics cibles et les enjeux que nous voulons mettre de l'avant.

Une vision plus profonde et plus inspirée s'oriente vers la recherche d'une communauté accessible et inclusive pour tous, incluant les personnes handicapées. Désormais, on pense les projets, les interventions et les activités en tenant compte des besoins particuliers des personnes handicapées comme dénominateur commun des besoins du plus grand nombre.

En effet, il s'est dessiné des liens étroits entre l'application du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, de la Politique familiale et de la Politique Municipalité Amie des Aînés. Il nous apparaît que ces trois politiques sociales complémentaires ayant comme objectif principal le mieux-être, le « mieux vivre

ensemble » de la population de Gaspé, doivent faire l'objet d'une réflexion et d'une planification intégrées, menant à des interventions cohérentes et efficaces.

Par ailleurs, sur le plan technique, le présent plan d'action reprend essentiellement la même forme détaillée et complète que la précédente édition. Cependant, toutes les actions réalisées par la municipalité depuis 2009 jusqu'en 2017 sont maintenant placées en annexe afin, d'une part, de ne pas oublier le chemin parcouru jusqu'à maintenant et, d'autre part, faciliter la visualisation du bilan de l'année en cours et de l'année précédente.

Depuis 2019, les démarches de renouvellement des politiques familiales et pour les aînés ont inclus des personnes et organisations représentant les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite afin d'arrimer leurs besoins dans le cadre de ces deux autres politiques sociales de la Ville de Gaspé. De plus, en 2021, un comité à l'interne réunissant le coordonnateur aux communications, les travaux publics et les loisirs a été convoqué pour faire le bilan. En 2022, l'année en fût une de transition alors que le département des Loisirs prendra le relais pour l'élaboration du plan d'action pour personnes handicapées.

En renouvelant l'adoption de son plan d'action, la Ville de Gaspé démontre sans équivoque son intérêt pour l'intégration des personnes handicapées vivant sur son territoire et sa ferme intention de réaliser les actions prévues dans le cadre de ce plan d'action.

Depuis 2019, les démarches de renouvellement des politiques familiales et pour les aînés ont incluses des individus et des organisations représentant les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite afin d'arrimer leurs besoins dans le cadre de ces deux autres politiques sociales de la Ville de Gaspé. En 2023, un comité de suivi pour l'élaboration du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées sera formé afin de solidifier les partenariats et de porter des actions encore plus concertées. Dans le cadre de ses pouvoirs et responsabilités, la Ville de Gaspé est heureuse d'œuvrer au mieux-être de tous ses citoyens et, selon ses capacités, d'améliorer l'intégration des personnes handicapées afin qu'elles puissent participer pleinement à la vitalité de leur municipalité, en tant que citoyens À PART ENTIÈRE.

C'est donc avec fierté que la Ville de Gaspé vous présente son plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2023.

Actions prévues pour 2023

- Continuer partenariat avec Univers Loisirs Gaspé et développer de nouvelles offres de services dans ce programme
- Effectuer les travaux d'adaptation du Chalet d'accueil du Mont Béchervaise (entrée, rampes d'accès, toilettes...)
- Supporter le départ d'une ligue de hockey luge dans notre aréna de R-a-R tout en apportant les modifications adéquate pour faciliter la vie des utilisateurs. Offrir des heures de Glace a taux abordables et essayer de trouver une plage horaire qui concorde avec heure du transport adapté.
- Organiser en partenariat avec ADPHG, URLSGIM et PAPHGI un rassemblement régional de 2 jours, sur les "événements inclusifs" et les "villes adaptés"
- Continuer de supporter le Transport adapté collectif et ajouter des offres de service de fin de semaine via nos budget (Ski bus vers service de ski adapté, piscine.....)
- Poursuivre les démarches du programme Mobi-Lire avec les bibliothèques du territoire
- Supporter ADPHG ET URLSIM dans l'accueil du défi Altergo
- Continuer de supporter les associations de personne handicapées de notre territoire dans leurs différents projets via nos financement Volet 2
- Ajouter mobilier urbain adapté dans divers lieux publics (plage, piste cyclable, parc...)
- Revalider nos règlementations de stationnement adapté pour voiture électrique entre autres.

- Continuer démarche de rassembler un comité par thématique établie pour plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2027. Chaque rencontre permettra de définir nos axes d'action pour les années à venir pour les refont d'un plan d'action.
- Continuer à supporter nos camps de jour pour l'accueil de jeunes à besoins particuliers
- Travailler avec l'urbanisme au développement d'un outil de sensibilisation aux entrepreneurs et aux demandeurs de permis des diverses mesures en place pour construction et rénovation adaptés...Communiquer avec Chambre de commerce et MRC pour diffusion de ces outils
- Souligner les bons coups de la communauté en matière d'inclusion sur nos media sociaux
- Poursuite des actions en continue dans la grille du plan

SUIVI DU PLAN D'ACTION PAR THÈME ET OBSTACLE*

ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DANS LES LIEUX PUBLICS

OBSTACLE 1 : DES ÉDIFICES MUNICIPAUX SONT DIFFICILEMENT ACCESSIBLES AUX PERSONNES VIVANT UNE SITUATION DE HANDICAP.

Objectif 1.1

Améliorer l'accès aux édifices municipaux qui sont ouverts au public pour les personnes à mobilité réduite et en perte d'acuité visuelle

ACTIONS RÉALISÉES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Dresser la liste des édifices municipaux ouverts au public	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Été 2010	100%
Évaluer l'accès à ces édifices	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Été 2010	100%
Prioriser les interventions	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Automne 2010	100%
ACTIONS EN COURS	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Exécuter progressivement des travaux (objectif : 2 bâtiments par année) visant à améliorer l'accessibilité à ces édifices (rampes d'accès, portes d'entrée, etc.)	À déterminer	Coordonnateur à la planification	Continu	Réalisés 2023 : 17 bâtiments
ACTIONS À VENIR	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Mettre sur le web la liste des infrastructures municipales et mentionner leur accessibilité ou non	500\$	Coordonnateur aux communications et aux relations publiques ET Direction des Loisirs et de la Culture	2018-2019	Complété 2020 À mettre à jour en continu avec les loisirs

OBSTACLE 2 : L'ACCESSIBILITÉ À L'INTÉRIEUR DE CERTAINS ÉDIFICES MUNICIPAUX (RÉCEPTIONS, SALLES DE BAIN, ETC.) SONT DIFFICILES POUR LES PERSONNES VIVANT DES SITUATIONS DE HANDICAP.

Objectif 2.1

Améliorer l'accessibilité aux salles de bain, aux réceptions et à d'autres endroits clés à l'intérieur de certains édifices municipaux.

ACTIONS RÉALISÉES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Dresser la liste des bâtiments municipaux susceptibles d'être fréquentés par des personnes à mobilité réduite	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Été 2010	100%
Implanter et utiliser la grille d'évaluation de l'OPHQ (M. Bélanger), et évaluer l'état d'accessibilité aux salles de bain, aux aires d'accueil et à d'autres endroits clés de ces bâtiments (objectif : 2 bâtiments par année)	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Été 2010	100% 2023 : Lors de précisions des plans d'un futur centre sportif plusieurs suggestions au-delà des normes en place ont été fait pour le bâtiment (accès à la glace pour hockey luge, vestiaires accessibles.) il sera à évaluer s'il serait pertinent de faire affaire avec une firme d'évaluation externe en 2024 pour révision des plans au point de vue de l'accessibilité pour assurer qu'il n'y ait pas de ratés
Prioriser les interventions	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Automne 2010	100% (Priorités : arénas, salles communautaires, hôtel de ville et nouveaux bâtiments)
ACTIONS EN COURS	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Exécuter progressivement les travaux (objectif : 2 bâtiments par année) visant à améliorer	À déterminer	Coordonnateur à la planification	Été 2011 et continu	Réalisés (2021) : 18 bâtiments 2022 : implantation d'un nouveau chalet des sports accessible à Wakeham

ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DANS LES LIEUX PUBLICS

l'accessibilité de ces endroits (comptoirs, portes, accès aux lavabos, accès aux salles de réunions, etc.)				
ACTIONS À VENIR	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Mettre sur le web la liste des infrastructures municipales et mentionner leur accessibilité ou non	500\$	Coordonnateur aux communications et aux relations publiques ET Direction des Loisirs et de la Culture	2018-2019	Réalisé 2020 À mettre à jour en continu avec les loisirs Liens vers répertoire Kéroul a ajouté en 2023 Sera remis à jour au complet à la refonte du site web

OBSTACLE 3 : LA CIRCULATION EN FAUTEUIL ROULANT EST DIFFICILE SUR PLUSIEURS TROTTOIRS.

Objectif 3.1

Améliorer l'état de certains trottoirs (larges fissures, etc.) et des bateaux pavés.

ACTIONS RÉALISÉES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Si des travaux sont faisables de façon réaliste (techniquement et financièrement), réaliser les travaux au trottoir de la rue de la Reine	À déterminer	Chargé de projet	2015	Fait 2016
ACTIONS EN COURS	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Lors de la réfection d'une rue municipale, rénover ou améliorer l'état des trottoirs existants et planifier ceux à venir pour une bonne sécurité et accessibilité	À déterminer	Directeur des Travaux publics	Continu	En continu
Établir un plan d'action pour la réfection et l'amélioration des trottoirs	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Continu	En continu
Sensibiliser l'équipe des travaux publics en prévision des travaux à venir	Temps / ressources humaines	Directeur des communications	Continu	En continu
Corriger, au moins temporairement, les fissures des trottoirs les plus endommagés dans l'attente de réfections majeures	À déterminer	Coordonnateur à la planification ET Coordonnateur aux opérations	Continu	En continu
Effectuer des travaux pour améliorer l'état des trottoirs plus problématiques	À déterminer	Coordonnateur aux opérations	Continu	En continu

OBSTACLE 4 : IL PEUT ÊTRE DIFFICILE DE LOCALISER, D'UTILISER DE FAÇON SÉCURITAIRE ET D'ACCÉDER AUX TRAVERSES PIÉTONNIÈRES.

Objectif 4.1

Entretenir adéquatement les traverses piétonnières (peinture, etc.) et leur accessibilité.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Poursuivre un entretien régulier de la peinture sur les traverses piétonnières des rues municipales	Inclus au budget régulier	Coordonnateur à la planification	Continu	En continu
Améliorer les couleurs, contrastes, motifs et/ou matériaux sur les traverses piétonnières	À déterminer	Coordonnateur aux opérations	2013-2014	Corresponds aux normes
S'assurer de la sensibilité du MTQ vis-à-vis l'entretien et l'aspect sécuritaire des traverses piétonnières se trouvant sur des rues provinciales	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Continu	28 mai 2010 : continu 24 nov.2011 : continu 2012-2014 : continu
Lors de travaux sur les trottoirs municipaux, aménager ou améliorer les « bateaux pavés » et l'alignement de ceux-ci avec les traverses piétonnières.	À déterminer	Coordonnateur à la planification	Continu	28 mai 2010 : à faire 24 nov. 2011 : en cours Toujours en amélioration
Évaluer la possibilité d'implanter d'autres éléments sécurisants et facilitant les traverses piétonnières (panneaux lumineux ou autres)	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Continu	2018 : implantation de quelques panneaux lumineux pour la vitesse et de signalisation dans la rue pour les piétons 2019 : Ajout de 2 panneaux qui indique la vitesse roulée aux automobilistes 2020 : Ajout de panneaux au centre de certaines traverses piétonnières. 2022 : Ajout de panneaux style « enfants » pour ralentir la circulation au milieu de certaines rues.

Objectif 4.2

Concevoir les traverses piétonnières pour les rendre plus sécuritaires.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
En collaboration avec divers partenaires (C.R., OPHQ, APHG, APHVR, etc.), faire les représentations nécessaires auprès du MTQ afin de réaliser progressivement cet objectif sur les rues provinciales	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	2011 et continu	28 mai 2010 : à faire 24 nov. 2011 : en cours
En collaboration avec divers partenaires, évaluer les mesures d'atténuation de la vitesse sur les routes	Temps / ressources humaines	Directeur des communications et Coordonnateur à la planification	2012-2013 et continu	28 mai 2010 : à faire 24 nov. 2011 : en cours (par exemple, routes 132/197 à Rivière-au-Renard) Réalisé (fin-2012) : évaluation complète de toutes les rues municipales 2020 : Ajout de panneaux au centre de certaines traverses piétonnières. 2022 : Ajout de panneaux style « enfants » pour ralentir la circulation au milieu de certaines rues.
Suite à cette évaluation, réaliser progressivement cet objectif	À déterminer (28 mai 2010)	Directeur des Travaux publics	2011-2012	28 mai 2010 : à faire 24 nov. 2011 : en cours Fin 2013 : Complété 100%

Objectif 4.3**Améliorer la sécurité sur les routes municipales.**

Évaluer la possibilité d'implanter des dos d'âne lorsque les traverses piétonnières ne sont pas sécuritaires (sous réserve du respect de la politique municipale sur l'implantation des dos d'âne)	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	En continu	En continu
Réévaluer les limites de vitesse dans les rues municipales	Temps / ressources humaines	Directeur des communications	2012	2013 : Réalisé
À la suite de l'évaluation des limites de vitesse, modifier la réglementation municipale en conséquence	Temps / ressources humaines	Greffière	2013	2013 : Réalisé
À la suite de l'évaluation des limites de vitesse, modifier l'affichage le long des routes et informer la population de ces modifications	À déterminer	Coordonnateur à la planification	2013	2013 : Réalisé

TRANSPORT, SIGNALISATION ET STATIONNEMENTS

OBSTACLE 5 : LES ESPACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉS AUX PERSONNES VIVANT DES SITUATIONS DE HANDICAP NE SONT PAS TOUJOURS RESPECTÉS.

Objectif 5.1

S'assurer que les espaces de stationnement réservés aux personnes vivant des situations de handicap soient respectés.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Dresser l'inventaire des espaces de stationnement municipaux réservés	Temps / ressources humaines	Coordonnateur à la planification	Été 2010	100%
Mettre aux normes toutes les affiches et poursuivre un entretien adéquat et conforme de l'identification des stationnements réservés (affichage, peinture, et espacements conformes)	Prévu au budget régulier	Coordonnateur aux opérations	2013 et continu	Nouveaux bâtiments seront effectués au fur et à mesure Évaluation des autres bâtiments à faire 2018 : Mise aux normes effectuées dans plusieurs bâtiments municipaux 2019 : Toutes les pancartes ont été mises aux normes du gouvernement du Québec
Sensibiliser et former les employés concernés aux travaux publics au sujet des principes et aspects techniques des espaces réservés (panneaux, utilisation des espaces, dimensions et couleur des cases, etc.)	Temps / ressources humaines	Directeur des communications	2013-2014	Fait Évaluer les normes de stationnement pour 2023
En partenariat avec la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé (CCTG), sensibiliser les commerçants au respect par leur clientèle des espaces de stationnement réservés, et souligner les efforts (bons coups) des partenaires ayant fait des réalisations (chaque année) (objectif : 3 visites de commerçants par année + 1 infolettre de la CCTG)	Temps / ressources humaines	Directeur des communications	En continu (1 fois par an)	28 mai 2010 : à faire 24 nov.2011 : 50 % et en cours (Infolettres, 10 appels ciblés et 3 commerces visités, article dans journal) 2019 : Promotion du fonds pour l'accessibilité disponible pour les commerces 2020 : Infolettre 2021-2022 : Infolettre + messages Facebook

Habitation

				2023 Bons coup soulignées par ADPHG
Former le brigadier municipal pour veiller au respect des cases de stationnement réservées aux détenteurs de vignettes sur les espaces publics	Temps / ressources humaines	Directeur des communications	2013	Depuis 2017, contrat donné à l'externe.
Parafer des ententes avec les partenaires publics et privés mandatant le brigadier à émettre des billets de courtoisie	Temps / ressources humaines	Directeur des communications	2013-2014	À valider dans plan d'action 2024
Évaluer la pertinence et la faisabilité de mesures de contrôle et d'émission de constats d'infraction avec la S.Q.	Temps / ressources humaines	Directeur général	2014-2015	2018 : Fait.
Majorer le montant des infractions données aux automobilistes se stationnant dans les espaces réservés sans vignette.	Temps / ressources humaines	Greffière	2019-2020	2019 : Fait

OBJECTIF 6 : LES DÉPLACEMENTS SONT SOUVENT DIFFICILES POUR LES PERSONNES VIVANT DES SITUATIONS DE HANDICAP.

Objectif 6.1

Favoriser le maintien, la consolidation et l'harmonisation de l'offre en transport adapté et en transport collectif.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Poursuivre le soutien financier au Transport adapté de la Côte-de-Gaspé	55 000 \$ en 2010 / progressif pour 2011 et 2012	Directeur des Services administratifs	Continu - Annuel	2021 : 71 036\$ 2022 : 74 612\$ 2023 : sommes à définir selon demande
Concerter les intervenants afin de développer le transport adapté nolisé lors d'événements majeurs, notamment les fins de semaine	Temps / ressources humaines	Directeur des communications et Directrice des loisirs et de la Culture	2013-2014	FMBM : Fait 2015-2019 2020-2021 transport prévu pour le FMBM années particulières dû à la pandémie 2022 transport mis en place pour FMBM Et Destination loisirs FMBM fait 2023 : Ajout d'un service de navette du TAC vers Béchervaise les fins de semaine pour accès aux services adaptés à définir selon besoin dans l'années
Mettre en place un débarcadère dans le secteur de la rue de la Reine afin de faciliter l'embarquement et le débarquement des personnes handicapées utilisant le transport adapté ou autres	50 000 \$	Directeur de l'Urbanisme, ET Directeur des Travaux publics	2011	Fait

HABITATION

OBSTACLE 7 : LOGEMENTS ACCESSIBLES

Objectif 7.1

Hausser le nombre de logements adaptés sur le territoire de la ville.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Sensibiliser les promoteurs aux principes de l'accessibilité universelle lors de construction de nouveaux édifices ou lors d'une rénovation majeure	Temps / ressources humaines	Directeur de l'Urbanisme, Environnement et Aménagement du Territoire	Continu	En continu 2023 : Travailler avec l'urbanisme pour définir un outil
Refaire un dépliant de sensibilisation aux normes d'accessibilité universelle	Temps / ressources humaines + 1000 \$	Coordonnateur de l'Urbanisme / Directeur des communications	2022	En cours
Diffuser ledit dépliant aux promoteurs lors de leur demande de renseignements ou de permis	Temps / ressources humaines	Coordonnateur de l'Urbanisme	2022-2023	A venir
Collaborer avec les partenaires dans la recherche de solutions de logements adaptés aux besoins des clientèles en situation de vulnérabilité	Temps / ressources humaines	- CISSS - MRC (démarche en Développement social) - OMH - Associations - Groupe ressource en logements collectifs	2021-2025	En continu
Être à l'affût des programmes gouvernementaux offrant des incitatifs à l'adaptation des logements en construction, en rénovation ou existants et les promouvoir	Temps / ressources humaines	Directeur des communications	Continu	En continu 2023 : sensibilisation à faire entre autres auprès de chambre de commerce et MRC

 TRAVAIL ET EMPLOI

 OBSTACLE 8 : IL PEUT ÊTRE DIFFICILE POUR UNE PERSONNE HANDICAPÉE DE S'INTÉGRER ET DE SE MAINTENIR EN EMPLOI.

Objectif 8.1

Lors de l'embauche de nouveaux employés ou lors du maintien en poste d'employés existants, éviter toute forme de discrimination à l'égard des personnes handicapées.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Sensibiliser les personnes responsables du recrutement ou interpellées dans le processus d'embauche à l'effet que la Ville de Gaspé ne fait aucune discrimination envers les personnes handicapées	Temps / ressources humaines	Directrice des ressources humaines	Continu	En continu
Ajouter la mention de non-exclusion (clause générale non discriminatoire) dans les offres d'emploi	Temps / ressources humaines	Directrice des ressources humaines	2013	2015 : Non appliqué

Objectif 8.2

À chaque fois que cela est possible, favoriser l'embauche de personnes handicapées.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Poursuivre les ententes dans le cadre des programmes d'employabilité avec le Service externe de main-d'œuvre de la région (SEMO-GIM)	Temps / ressources humaines	Directrice des ressources humaines	Continu	En continu

OBSTACLE 9 : LORSQU'UN EMPLOYÉ, DÉJÀ EN FONCTION, EST TOUCHÉ PAR UNE OU DES INCAPACITÉS, IL Y A TOUT UN DÉFI À SURMONTER POUR DEMEURER EN FONCTION.

Objectif 9.1

Faciliter le maintien en fonction des employés qui deviendraient en situation de handicap en cours d'emploi.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Lorsqu'une telle situation se produit, dans la limite du raisonnable et du possible, en collaboration avec les partenaires concernés, offrir les adaptations nécessaires au poste de travail de l'employé, à la description de ses tâches et fonctions, ou encore une alternative à ses fonctions habituelles	Temps / ressources humaines	Directrice des ressources humaines	Continu	En continu

LOISIRS ET CULTURE

OBSTACLE 10 : LES PARCS ET AIRES DE JEUX MUNICIPAUX OFFRENT PEU OU PAS D'INFRASTRUCTURES DE LOISIRS ADAPTÉES AUX PERSONNES HANDICAPÉES, JEUNES OU ADULTES.

Objectif 10.1

Dans certains parcs et aires de jeux municipaux, offrir des infrastructures de loisirs adaptées aux personnes handicapées.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Prioriser les interventions en tenant compte des travaux prévus et de la répartition des efforts, selon la localisation des parcs et aires de jeux, le tout, en collaboration avec les partenaires du milieu	Temps / ressources humaines	Directrice des loisirs et de la Culture, avec la collaboration du Coordonnateur à la planification	Printemps 2011	28 mai 2010 : à faire 24 nov.2011 : 100% En continu
Suivant l'analyse et la priorisation précédentes, réaliser progressivement les interventions	À déterminer	Directeur des Travaux publics	2021 : Mise à niveau toujours en cours	Plusieurs aires de jeux réalisées.
Faire l'inventaire des sites municipaux accessibles et les communiquer sur la page Web de la Ville et dans le guide touristique	Temps / ressources humaines	Directeur des communications	2019-2020	2019 : Répertoire en place 2021 : Bonification des informations pour toutes les infrastructures de loisirs. 2022 : travail sur un mandat de mettre les sites dans répertoire national Kéroul pour 2023 2023 : trouver organisme qui peut nous supporter dans une démarche plus approfondie
Améliorer l'accessibilité aux infrastructures pour les personnes à mobilité réduite et ajouter des aires dédiées aux personnes âgées (ex. : mobilier urbain, aires de repos, infrastructures adaptées etc.) En priorité : les parcs de L'Anse-à-Valleau et Petit-Cap, la halte routière de York, l'ensemble des infrastructures de	50 000\$ - 100 000\$	Directrice des loisirs et de la culture	2021-2025	2021 : Ajout de mobilier urbain sur la rue de la Reine - Adaptation des gazebos de la piste cyclable

TRAVAIL ET EMPLOI

loisirs de Rivière-au-Renard, de Saint-Majorique et de L'Anse-au-Griffon, les placements à Wakeham et le long de la piste cyclable.				- Achat de 6 tables de pique niques adaptés pour événements en rotation -2022 nouveau chalet des sports adapté à Wakeham ,
Explorer les moyens d'améliorer l'accessibilité aux services des bibliothèques pour les personnes âgées et à mobilité réduite (ex. : service de bibliothèque mobile)	À valider	Directrice des loisirs et de la culture	2023-2024	2022 : mise en place du programme Mobi-Lire dans divers centres pour personnes âgées 2023 : Poursuite de Mobi-lire
Installer du mobilier urbain adapté aux personnes âgées et à mobilité réduite dans un lieu public dans chaque quartier	À valider	Directrice des loisirs et de la culture	2021-2025	2021 : Ajout de mobilier urbain sur la rue de la Reine - Adaptation des gazebos de la piste cyclable 2022- Ajout de tables accessibles et mobilier urbain dans le secteur de l'Anse-à-Valleau et de Douglastown 2023 : ajout de mobilier dans divers lieux de la ville

OBSTACLE 11 : LES ENFANTS HANDICAPÉS N'ONT PAS AUSSI FACILEMENT ACCÈS QUE LES AUTRES AUX SERVICES DE CAMP DE JOUR EN PÉRIODE ESTIVALE (TERRAINS DE JEUX) OU DE RELÂCHE SCOLAIRE.

Objectif 11.1

Soutenir les organismes offrant les services de camp de jour à faciliter l'accès à ce service pour les enfants handicapés.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Poursuivre les efforts de sensibilisation à cet effet	Temps / ressources humaines	Directrice des loisirs et de la Culture	2010 et continu	En continu
Offrir un soutien financier aux organismes de camp de jour dans leur budget de fonctionnement et suivant certains paramètres pour atteindre cet objectif	3 000 \$ pour 2010 / à déterminer pour 2011-2012	Directrice des loisirs et de la Culture	Printemps 2010	28 mai 2010 : 100% atteint en fonction des demandes reçues 24 nov.2011 : 100% atteint en fonction des demandes reçues Année 2013-2020 : soutien financier augmenté de 3 000 \$ à 5 000 \$ Année 2021 : soutien financier augmenté de 5 000\$ à 7 000\$ de façon ponctuelle 2022 : maintenant encore 5 000 \$ 2023 : 6 000 \$ de prévu possiblement plus en cas de besoin
Harmoniser nos actions avec les partenaires du milieu comme l'URLS-GIM et la Fondation Maurice-Tanguay et poursuivre ce partenariat	Temps / ressources humaines	Directrice des loisirs et de la Culture	2011	100% En continu, exploration de nouvelles sources de revenus possible 2023 : Diagnostique des camps de jour de la MRC fait, divers constats par rapport à l'accessibilité, plan d'action à cet effet à venir par la MRC en 2024 (90% des jeunes étant à Gaspé)

OBSTACLE 12 : LES PERSONNES HANDICAPÉES NE JOUISSENT PAS TOUJOURS D'UN ACCÈS FACILE À CERTAINES INFRASTRUCTURES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE.

Objectif 12.1

Tenter d'améliorer l'accessibilité aux activités et aux infrastructures de la Ville.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
En partenariat avec le Centre de Réadaptation de la Gaspésie (CR), évaluer les besoins en équipements accessibles ou d'adaptation des infrastructures municipales, notamment pour des sites comme la piste cyclable, la plage de Haldimand ou le centre de ski du Mont-Béchervaise	Temps / ressources humaines	Directrice des loisirs et de la Culture	2010	28 mai 2010 : en cours 24 nov. 2011 : 50% 2013 : Possibilité d'installer un tapis pour l'accès à la plage évaluée 2018 : Tapis installé à la plage et achat d'une chaise hippocampe 2019 : Acquisition prévue de chaises adaptées pour le ski 2020 : Fait 2021-2022 ; le travail se fait aussi via l'ADPHG plusieurs équipements de loisirs ont été acquis pour ski de fond, patinage, promenade, hockey luge... 2023 : en continu Prévoir rénovation au Mont Béchervaise pour adaptation du chalet
Suivant cette évaluation, prioriser les interventions, le cas échéant	Temps / ressources humaines	Directrice des loisirs et de la Culture	2010-2011	28 mai 2010 : à faire 24 nov 2011 : 75%
Suivant cette identification et cette priorisation, débiter les actions visant à combler les besoins identifiés	Indéterminé	Directrice des loisirs et de la Culture	2011-2012	28 mai 2010 : à faire 24 nov 2011 : 25%
Acquérir et implanter un vélo adapté	2500\$	Directeur des communications et Directrice des loisirs et de la Culture	2013-2014	2014 : Fait 2021 support pour achat de matériel adapté de sécurité 2022 : implantation de vélo électrique libre-service sur pistes cyclables

LOISIRS ET CULTURE

Acquérir et implanter chaise hippocampe et un tapis d'accès à la plage	8 000\$	Direction des Loisirs et de la Culture	2020	2018 : Acquisition effectuée 2021 : Bonification du tapis 2022 : Acquisition de Mobi-chair. Achat de mobilier adapté et de rallonge de tapis prévu pour mettre plus de mobilier
--	---------	--	------	---

OBSTACLE 13 : LES PERSONNES HANDICAPÉES ONT SOUVENT BESOIN D'ÊTRE ACCOMPAGNÉES À DES MANIFESTATIONS CULTURELLES COMME DES SPECTACLES, OCCASIONNANT AUTOMATIQUEMENT L'ACHAT DE DEUX BILLETS AU LIEU D'UN.

Objectif 13.1

Éliminer les coûts additionnels que cet obstacle présente pour les personnes handicapées.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Continuer d'offrir un laissez-passer gratuit à l'accompagnateur d'une personne handicapée qui va à un évènement dans les arénas municipaux (poursuite de l'adhésion au programme de vignette « accompagnement loisirs » de l'URLS-GIM).	À déterminer	Directrice des loisirs et de la Culture	Continu	En continu
Promouvoir le laissez-passer auprès des partenaires.	Temps / ressources humaines	Directrice des loisirs et de la Culture	2013 et continu	En continu
Évaluer la possibilité d'élargir l'application de ce laissez-passer aux autres équipements et infrastructures sportives et culturelles de la municipalité pour divers types d'évènements.	À déterminer	Directrice des loisirs et de la Culture	2010-2011	28 mai 2010 : à faire 24 nov 2011 : 100% avec CD spectacles 0% avec autres 2015-2023 : Festival Musique du Bout du Monde En continu : Arénas de la ville
Faire un document pour promouvoir les mesures inclusives pour les organisateurs d'évènements et gestionnaires de bâtiments municipaux	1 000\$	Direction des Loisirs et de la Culture	2023	<u>A prévoir au plan d'action 2024</u>

OBSTACLE 14 : IL PEUT ÊTRE DIFFICILE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES D'AVOIR UN BON EMPLACEMENT, ADAPTÉ À LEURS BESOINS, LORS D'UNE MANIFESTATION CULTURELLE OU SPORTIVE.

Objectif 14.1

Faciliter aux personnes handicapées l'accès à des emplacements appropriés à leur condition, où ils peuvent voir convenablement les manifestations culturelles et sportives et y avoir un accès adéquat.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Poursuivre la sensibilisation des promoteurs de telles manifestations afin d'offrir et de faire respecter les emplacements adéquats réservés aux personnes handicapées dans les salles de spectacles, les arénas, les parcs extérieurs, etc., et que ces emplacements soient facilement accessibles.	Temps / ressources humaines	Directrice des loisirs et de la Culture	Continu	28 mai 2010 : continu 24 nov 2011 : continu
Lorsque la Ville agit comme promoteur d'un tel évènement, prévoir systématiquement ce type d'emplacement.	À déterminer	Directrice des loisirs et de la Culture	Continu	En continu, (Blitz des loisirs et Soirée reconnaissance des bénévoles) 2022 : Destination loisirs 2023 : venue de fondation des sport adapté en hiver defi Altergo a venir.....

15 : IL PEUT ÊTRE DIFFICILE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES D'AVOIR ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES DE SPORTS ET LOISIRS DES PARTENAIRES DE LA VILLE.

Objectif 15.1

Offrir un soutien technique et/ou financier aux partenaires en vue de rendre accessibles ces infrastructures.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Sur demande de partenaires de la Ville, prioriser et, le cas échéant, apporter un soutien approprié dans les circonstances.	À déterminer	Directrice des loisirs et de la Culture	Continu	24 nov 2011 : continu (100% pour lève-personne de la piscine du Cégep) 2019 : Fait pour l'installation d'une rampe à l'Aqua Fun de Rivière-au-Renard 2021 : support à l'ADPHG pour acquisition de matériel de plein-air et autres actions prévu pour 2022 : Destination loisirs supporté en logistique et financièrement. 2023 : a définir selon demandes

SENSIBILISATION, COMMUNICATIONS ET PARTENARIATS

OBSTACLE 16 : LA POPULATION N'EST PAS SUFFISAMMENT CONSCIENTE DE LA RÉALITÉ QUOTIDIENNE AVEC LAQUELLE DOIVENT COMPOSER LES PERSONNES HANDICAPÉES, C'EST-À-DIRE DES SITUATIONS DE HANDICAP VÉCUES.

Objectif 16.1

Sensibiliser la population à cette réalité.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Lors de la Semaine des municipalités et de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH), faire une campagne de publicité avec les partenaires	500\$	Directeur des communications	Juin 2013 et continu	En continu
Avec la Sûreté du Québec et d'autres partenaires, assurer une campagne de sensibilisation pour le respect des piétons aux traverses piétonnières par les automobilistes	À déterminer	Directeur des communications	2013 et continu	2020 - 2023 : Sensibilisation à effectuer lors de la rentrée scolaire sur différents supports numériques.
Lors de la Semaine de la municipalité, reconnaître les efforts des gens ou des organismes pour les bons coups à l'égard des personnes handicapées	Temps / ressources humaines + publication à déterminer	Directeur des communications	Avril 2014 et continu	2015 : Mot du représentant de l'OPHQ lors de la soirée de reconnaissance des bénévoles de la Ville de Gaspé. 2016-2021 : Diffusion sur plateformes numériques des outils promotionnels de l'OPHQ 2022 rappel du programme univers loisirs de l'ADPHG 2023 : mentionner des bons coups de 2023



BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2022

OBSTACLE 17 : LES COMMERÇANTS NE SONT PAS SUFFISAMMENT CONSCIENTS DE LA RÉALITÉ AVEC LAQUELLE DOIVENT COMPOSER LES PERSONNES HANDICAPÉES LORSQU'ELLES FONT LEUR MAGASINAGE.

Objectif 17.1

Sensibiliser les commerçants à cette réalité.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Relancer la Chambre de commerce et de Tourisme pour collaborer avec elle sur la promotion de l'accessibilité dans les commerces	À déterminer	Direction des Loisirs et Direction des communications	2023	Action à prévoir pour plan d'action 2024 2023 : Rencontre avec Chambre de commerce, sensibilisation aux programmes existants et aux services de Keroul.



BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2022

OBSTACLE 18 IL Y A CERTAINES LACUNES AU NIVEAU DES COMMUNICATIONS ENTRE LA VILLE ET SES PARTENAIRES, QUANT À LA PROMOTION DES ACTIONS RÉALISÉES OU À RÉALISER POUR LE BIEN DES PERSONNES HANDICAPÉES.

Objectif 18.1

Améliorer les communications et la promotion à cet effet.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Lorsque des actions sont posées par la Ville, en faire la promotion sur nos différentes plateformes.	Temps / ressources humaines	Directeur des communications	Continu	28 mai 2010 : continu 24 nov 2011 : continu 2015 : Fait 2018 : Invitation au lancement médiatique de la chaise hippocampe 2019 : Médiatisation de l'évènement au camp de voiles et au centre de ski 2021 : Médiatisation de la plateforme installée au Centre équestre et de la Mobi-chair à la plage Haldimand. 2022 : Destination loisirs, initiation hockey luge, formation pour pilote tandem ski, Univers loisirs 2023 a définir selon ce qui se passera sur le territoire
Lorsque la Ville désire connaître les besoins des personnes handicapées relativement à des interventions projetées, s'en informer auprès des partenaires	Temps / ressources humaines	Directeur des communications	Continu	2023 : Rencontre auront lieux pour refont du plan 2024



BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2022

OBSTACLE 19 : LE PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES DOIT ÊTRE CONNU, DE MÊME QUE LES ACTIONS RÉALISÉES PAR LA VILLE.

Objectif 19.1

Rendre le plan d'action le plus facile d'accès possible au public et diffuser les actions entreprises par la Ville à l'égard des personnes handicapées.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Lorsque des actions sont posées par la Ville, en informer par courriel les principaux partenaires	Temps / ressources humaines	Directeur des communications	Continu	En continu
Lorsque la Ville désire connaître les besoins des personnes handicapées relativement à des interventions projetées, s'en informer auprès des partenaires	Temps / ressources humaines	Directeur des communications	Continu	Fait lors des rencontres du comité de renouvellement politique familiale et personnes âgées. 2023 à faire dans rencontre pour refont du plan d'action



BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2022

OBSTACLE 20 : LE PLAN D'ACTION POURRAIT SOMBRE DANS L'OUBLI.

Objectif 20.1

Maintenir en place le Comité de suivi du plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
<p>Annuellement, réunir le Comité pour dresser un bilan annuel des actions réalisées et contenues au plan d'action.</p> <p>Pour le plan triennal 2014-2016, réunir le Comité de suivi afin de préparer l'exercice de planification à moyen terme et rajuster le tir lorsque des situations le nécessitent</p>	Temps / ressources humaines	Directeur des communications	Continu	<p>28 mai 2010 : continu</p> <p>24 nov 2011 : continu</p> <p>2013 : continu</p> <p>2014 : continu</p> <p>2015 : 2 réunions</p> <p>2016-2018 : Aucune réunion formelle, mais échange téléphonique fréquents</p> <p>2020-2020 : Consultation effectuée lors de l'élaboration de la politique familiale et personnes âgées.</p> <p>2022 : invitations lancées en décembre aux partenaires pour rencontre début 2023 pour renouvellement du plan d'action suivant.</p> <p>2023 : avoir</p>



BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES EN 2022

OBSTACLE 21 : L'ABSENCE DE PROCÉDURES MUNICIPALES FORMELLEMENT ÉTABLIES PEUT FAIRE EN SORTE QU'ON OUBLIE DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES LORS DE PLANIFICATIONS OU DE TRAVAUX ET PEUT RÉDUIRE L'EFFICIENCE DE L'ACTION MUNICIPALE POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET LE BÉNÉFICE DE TOUS.

Objectif 21.1

Améliorer les procédures de la municipalité pour éviter des oublis et/ou un manque d'efficience.

ACTIONS PRÉVUES	BUDGET	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES	RÉSULTATS
Mettre en place un cadre de référence et une procédure pour tenir compte de l'obligation d'approvisionnement accessible (article 61.3 de la Loi) et pour viser l'accessibilité universelle ou le parcours sans obstacle dans les situations pertinentes. Explorer la faisabilité et les modalités de l'harmonisation des planifications à l'égard des personnes handicapées, des familles et des personnes âgées.	Temps / ressources humaines	Directeur des communications et Coordonnateur à la planification	2015-2016	2015 : Rencontre tenue avec le directeur général : clarifications nécessaires. 2016-2021 : Rappels effectués systématiquement lors d'élaboration de projets nouveaux.